



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

armée

Question écrite n° 17373

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation de toutes les personnes civiles ou militaires qui ont, soit participé, soit vécu sur les sites où la France a effectué des essais nucléaires entre 1960 et 1996. Les premiers résultats d'une enquête sur les conséquences sur la santé des essais nucléaires français, diligentée par une association auprès d'anciens vétérans corroborent ceux publiés en Grande-Bretagne, aux USA, en Australie et Nouvelle-Zélande. Ils sembleraient contredire les conclusions du rapport de l'Office parlementaire de l'évaluation des choix scientifiques et technologiques, publié en février 2002. De plus, si un suivi médical des personnels militaires a été effectué pendant les essais, les vétérans regrettent qu'il n'y ait eu aucun suivi après les essais des personnels militaires et civils ainsi que de leurs familles. Par ailleurs, l'observatoire de la santé des vétérans (OVS) ne concernerait que le personnel militaire mais n'aurait pas à connaître la situation des civils. Dans ces conditions, il est demandé la création d'un comité de suivi des essais nucléaires composé de représentants du Parlement, des différents ministères concernés et des associations. Ce comité aurait pour objectif de recenser tous le personnel ayant participé aux essais entre 1960 et 1996 ainsi que leurs familles. Il lui demande si le Gouvernement entend répondre favorablement à la demande des vétérans.

Texte de la réponse

Les ministres de la défense et de la santé ont chargé, le 15 janvier 2004, le directeur général de la sûreté nucléaire et la radioprotection (DGSNR) et le délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense (DSND) de piloter conjointement un comité de liaison pour la coordination du suivi sanitaire des essais nucléaires aériens et souterrains au Sahara et en Polynésie française. Ce comité est composé de représentants du ministère de la défense, du ministère chargé de la santé, des instituts et agences concernés, des responsables de la défense et du commissariat à l'énergie atomique (CEA) en charge des essais nucléaires. Ils peuvent s'entourer en tant que de besoin des personnes qu'ils jugent utile. Le pilotage du comité est assuré conjointement par le DSND et le DGSNR. Le comité se réunit au moins deux fois par an et un rapport annuel remis aux ministres de la santé et de la défense sera rendu public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17373

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2003, page 3295

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2117